

## EMBALLAGES vides ET PAPIERS



Ne pas encastrer les produits ;  
séparer les matières

### Emballages en métal



Boîtes et barquettes métalliques, aérosols, et même les petits

### Tous les papiers / cartonnets



Cahiers, blocs-notes, impressions, journaux, catalogues, prospectus, courriers, enveloppes, livres, boîtes et suremballages en carton, briques alimentaires

### Emballages en plastique



Bouteilles et flacons, barquettes, sacs et sachets, pots, boîtes et tubes

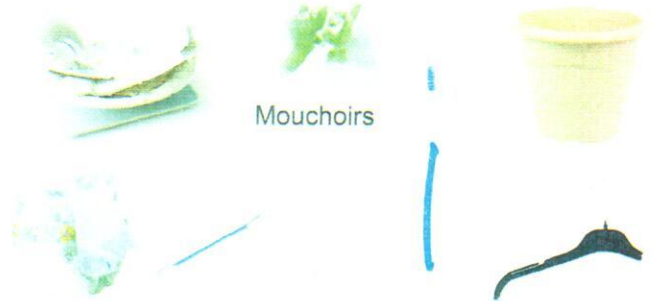
Ne pas mettre :  
aérosols dangereux (peinture, dégrissant, ...),  
cadavres d'animaux.

**Attention : les seringues doivent être déposées à la pharmacie, et en aucun cas dans les recyclables, car elles mettent en danger le personnel !**

## NON RECYCLABLES



Mettre les déchets dans des sacs fermés.



Vaisselle et tous déchets autres que des emballages

Attention :  
les ampoules basse consommation et les néons ne vont ni dans les non recyclables, ni dans le verre.  
Ils doivent être déposés à la déchèterie.

## DECHETERIE



Déchets diffus spécifiques (dangereux), meubles, déchets électriques et électroniques, végétaux, cartons, gravats, encombrants, piles, ...

## VERRE



Bocaux, pots, bouteilles d'huile alimentaire en verre, bouteilles et canettes

Ne pas mettre :  
Ampoules à filament, néons,  
vaisselle, miroirs et vitres

## COMPOST

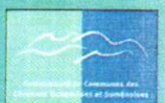
Pour acquérir un composteur, contacter le SYMTOMA au 04 66 77 98 29 ou à [contact@symtoma.org](mailto:contact@symtoma.org)



Fleurs, plantes fanées, cendres froides, sciures de bois, papiers, petits cartons, essuie-tout, épluchures de fruits et légumes, restes de repas, marc de café, sachets de thé, coquilles d'oeufs, pain

Eviter (risque d'odeurs) :  
viande, poisson, produits laitiers

Attention : l'erreur de tri coûte cher ! Dans le doute, jetez dans les non recyclables.



Les lampes qui se recyclent ont des formes très variées, mais elles portent toutes le symbole "poubelle barrée", signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères, ni dans le conteneur à verre. Déposez vos lampes en déchèterie ou rapportez vos lampes en magasin : tout magasin qui vend des lampes à l'obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients (commerce de proximité, grande surface, magasin de bricolage, etc.). "Liste des magasins disponibles sur [www.malampe.org](http://www.malampe.org). Les lampes sont prises en charge par Récylum, l'éco-organisme à but non lucratif qui organise la collecte et le recyclage des lampes usagées en France. La collecte et le recyclage des lampes sont intégralement financés par l'éco-contribution que chacun paye en achetant une lampe neuve.

**Le recyclage des lampes en pleine lumière !**

Une pile peut polluer 1 mètre cube de terre. Mais déposée au bon endroit, elle est recyclée. Alors pensons au tri ! Les piles (sous toutes leurs formes) et les accumulateurs sont recyclables.

**C'est pile l'heure de trier !**

Les vêtements, linge de maison, sacs de maroquinerie et chaussures sont réutilisés en l'état, ou peuvent servir à fabriquer de l'isolant pour les maisons. Il faut donc les trier pour les recycler, même s'ils sont abîmés ou troués. À retenir : ils doivent être propres, secs et déposés dans des sacs fermés.

**Trier ses textiles, c'est à la mode !**

Les Déchets d'Équipement Électroniques et Électroniques sont tous les appareils qui se branchent ou fonctionnent à piles. Ils contiennent des polluants, et les matières qui les constituent peuvent être réutilisées. Ils doivent être recyclés par la filière agréée.

**Soyez branché avec le recyclage des DEEE !**

Désormais, les meubles dont on veut se débarrasser sont récupérés pour être recyclés, quelle que soit leur matière. Des bonnes sont mises en place à cet effet, dans certaines déchèteries, et d'autres sont à venir.

**Le recyclage passe à table**

Les Déchets Diffus Spécifiques sont des déchets chimiques issus des produits de bricolage, de décoration ou de jardinage. Ils peuvent être dangereux pour la santé et il suffit d'un geste simple pour préserver son environnement proche : ramener ses produits chimiques usagés en déchèterie (emballages vides ou pleins).

**DDS : attention danger !**

# GUIDE DE TRI

## Les déchèteries



**GANGES**

Zone d'activités des Broues  
Lundi au samedi  
9h - 12h et 14h - 17h30

**LASALLE**

Route de St Hippolyte  
Mardi au samedi  
9h - 12h

**LIouc**

Route départementale 999  
Lundi au vendredi  
8h - 12h et 13h30 - 18h  
Samedi  
9h - 12h et 13h30 - 17h

**MOLIERES-CAVAILLAG**

Recouvret  
Lundi au samedi  
9h - 12h et 14h30 - 17h

**ST ANDRE DE MAJENCOULES**

Route départementale 999, lieu-dit Peyregrosse ou Cluny  
Mardi au vendredi  
9h - 12h et 14h30 - 18h30  
Mercredi et jeudi  
9h - 12h  
Samedi  
14h - 17h

**ST ANDRE DE VALBORGNE**

Pomaret  
Mardi au samedi  
1er novembre au 31 mars  
14h - 17h  
1er avril au 31 octobre  
15h - 18h

**ST HIPPOLYTE DU FORT**

ZAM du Tapis Vert  
Lundi au samedi  
9h - 12h et 13h30 - 17h

**ST SAUVEUR - CAMPRIEU**

Route de Trèves  
Mardi au vendredi  
13h - 16h  
Samedi  
9h - 12h



**UNE QUESTION ?**

Sur les consignes de tri, contacter le SYMTOMA au 04 66 77 98 29.  
Sur le ramassage des déchets, contacter votre Communauté de Communes.



SYMTOMA Aigoual - Cévennes - Vidourle  
Place des Enfants de Troupe 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT  
04 66 77 98 29 - [contact@symtoma.org](mailto:contact@symtoma.org)  
[www.symtoma.org](http://www.symtoma.org)

